



Indemnité de transport refuser car pas dans la convention

Par **manolele**, le **06/07/2010** à **19:22**

Bonjour,
c'est pour ma femme, son statut est aide ménagère selon son patron elle ne peut pas bénéficier d'indemnité de trajet car code naf 8121z (correspondant à une convention qui mentionne cela) mais je ne trouve rien qui se rapproche de son travail dedans

pouvez vous m'éclairer car elle effectue plus de 200km par jour de travail?

personne pour m'aider??? svp